



Conseil Régional de l'Épargne Publique  
et des Marchés Financiers

## COMMUNIQUE

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) porte à la connaissance du public de l'Union qu'il a lancé depuis le 02 mai 2013, une consultation de place sur les projets d'Instructions ci-après :

- Instruction portant modification et annulation de l'Instruction n°29/2001 relative aux informations à diffuser par les sociétés ayant fait appel public à l'épargne sur le marché financier régional ;
- Instruction portant modification et annulation de l'Instruction n°31/2005 relative à l'exercice du Commissariat aux Comptes auprès des structures agréées et des sociétés cotées sur le marché financier régional ;
- Instruction relative aux conditions de recevabilité des sûretés à produire lors des opérations financières sur le marché financier régional.

Les dossiers de consultation sont téléchargeables directement sur le site internet du Conseil Régional ([www.crepmf.org](http://www.crepmf.org)) et comprennent :

- une note de présentation avec un exposé des motifs ;
- et le texte du projet d'Instruction.

Pour faire suite à la demande de certains acteurs du marché financier, le Conseil Régional a décidé de proroger le délai initialement imparti pour la réception des propositions d'amendements et commentaires qui courait jusqu'au 31 mai 2013 au 28 juin 2013 à 17 heures GMT.

Les avis, contributions et observations doivent être envoyés aux adresses suivantes : [sg@crepmf.org](mailto:sg@crepmf.org) ou [ripertb@crepmf.org](mailto:ripertb@crepmf.org).

Le Conseil Régional compte sur l'engagement de tous pour contribuer à parfaire la dynamique de meilleure régulation entreprise depuis quelques années.